

C.H.A.M. de Grasse
Classe à Horaires Aménagés Musicale
À partir du CE1
Rentrée Scolaire 2026-2027

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale



De

L'école SAINT-EXUPÉRY
Boulevard Antoine Maure
06130 Grasse Tél. 04 97 05 58 90

En partenariat avec

Le Conservatoire de Grasse
6 Rue du Saut
06130 Grasse Tél. 04 97 05 58 80

Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument, la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires : la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé : tous les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Grasse, **sur le temps scolaire**, en complément de l'enseignement général à l'école Saint-Exupéry.

Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est local, tous les élèves scolarisés à Grasse peuvent être concernés. La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Grasse dont dépend l'école en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

Éducation musicale générale et technique

- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

Modalités d'inscription – Procédure d'admission

Les dossiers seront **disponibles** à l'école St Exupéry ou au Conservatoire à **partir du mardi 28 avril 2026**.

Les demandes de candidature s'effectuent en retournant impérativement le **dossier complet sous format papier avant le 11 mai 2026 à l'école St Exupéry**.

Signalé : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Une **REUNION D'INFORMATION**, à laquelle la **PRESENCE DES FAMILLES** est **OBLIGATOIRE**, aura lieu **Mardi 28 avril 2026 à 17h30** à l'école St Exupéry.

En présence de :

- M. Philippe Voituren, directeur du Conservatoire de Grasse ou son représentant
- Mme Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
- Mme Valérie Glaive, Conseillère Pédagogique Circonscription de Grasse
- M. Bruno Garzetti, directeur de l'école Saint-Exupéry
- Les enseignantes concernées de l'école

Votre **PRESENCE est INDISPENSABLE à cette réunion**.

Signalé, seules les candidatures des enfants dont les familles seront présentes à la réunion pourront être prises en compte.

La procédure d'admission est la suivante :

Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Evaluation de leur motivation et de leur appétence en particulier).

Cette séance se déroulera **Lundi 15 juin 2026** à l'école Saint-Exupéry :

- A partir de 14h pour les élèves scolarisés à St Exupéry
- A partir de 17h pour les élèves extérieurs à St Exupéry

Une commission examinera ensuite les demandes d'admission et communiquera le résultat par courrier à chaque famille. Une liste d'attente pourra être constituée.

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter au dossier d'inscription ou écrire à l'adresse ci-dessous :

Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale / Mission Musique / DSDEN 06

COURRIEL : cpdem3.ia06@ac-nice.fr